

UNDT/2020/068, Hejamadi

Décisions du TANU ou du TCNU

Le demandeur ne montre pas, ni même n'allège, aucune circonstance exceptionnelle qui pourrait l'empêcher d'accès en temps opportun à l'e-mail d'invitation au test écrit. En conséquence, le demandeur n'a pas montré que l'administration lui avait refusé une considération complète et équitable. La décision selon laquelle la requérante était inadmissible a signifié la fin du processus en ce qui concerne elle. Cette décision ne peut pas être décrite comme simplement préparatoire et a donc été révisable.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

L'exclusion du demandeur du processus de sélection pour le poste d'agent des finances et du budget au sein du programme des Nations Unies pour l'environnement («PNUE»).

Principe(s) Juridique(s)

Les étapes préliminaires d'un processus de sélection ne peuvent être contestées que dans le contexte d'un appel contre l'issue du processus de sélection, mais ne peuvent à lui seul faire l'objet d'un appel au tribunal des litiges. Le Secrétaire général a un large pouvoir discrétionnaire en matière de sélection du personnel. Lors de l'examen de telles décisions, le tribunal examinera (1) si la procédure telle que fixée dans les règlements et règles du personnel a été suivi et (2) si le membre du personnel a été mis en considération équitable et adéquat. Le rôle des tribunaux est d'évaluer si les réglementations et règles applicables ont été appliquées et si elles ont été appliquées de manière équitable, transparente et non discriminatoire. Le rôle des tribunaux ne consiste pas à remplacer leur décision à celle de l'administration. Le point de départ de l'examen judiciaire est une présomption selon laquelle les actes officiels ont été régulièrement accomplis. Si la direction est en

mesure de montrer au minimum que la candidature du requérant a reçu une considération complète et équitable, le fardeau de la preuve se déplace vers le requérant qui doit ensuite montrer par des preuves claires et convaincantes qu'il a été refusée une chance équitable de sélection.

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Hejamadi

Entité

BNUCAH

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2020/012

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

5 Mai 2020

Duty Judge

Juge Adda

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

Test écrit

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

Jugements Connexes

2011-UNAT-152

UNDT/2012/178

2011-UNAT-110

2012-UNAT-265

2017-UNAT-762

2011-UNAT-122